

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire invite les habitants de la commune à la cérémonie organisée

VENDREDI 11 NOVEMBRE pour célébrer l'Armistice de 1918

10h30 Messe à Gerville

11h30 Rassemblement à la Mairie

11h45 Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts

A l'issue de la manifestation, un vin d'honneur sera offert par la commune aux personnes présentes.

TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à la participation de 130 € demandée aux parents par le Conseil Général pour le transport des élèves vers les collèges et les lycées de Fécamp et de la prise en charge par le Syndicat de Transport de la somme de 65 €, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 32, 50 € par enfant pour venir en aide également aux familles.

Les parents concernés devront se rendre à la mairie munis d'un relevé d'identité bancaire et présenter la carte de transport scolaire afin de bénéficier de cette subvention.

POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Et ceux qui sont à Vattetot depuis déjà quelques mois mais qui ne l'auraient pas fait : Que vous soyez en résidence principale ou secondaire, pensez à vous présenter en mairie.

Pourquoi ?

Tout simplement pour savoir que vous êtes à Vattetot et pouvoir informer le Père Noël pour les cadeaux des petits de moins de huit ans, connaître les effectifs des enfants à scolariser, vous donner des containers pour vos ordures ménagères, vous inscrire sur les listes électorales...

Il y a de toute façon une bonne raison pour faire connaissance.

INFORMATIONS ELECTORALES REVISION DES LISTES ELECTORALES RECENSEMENT MILITAIRE

Désormais vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales ou faire votre recensement militaire directement sur le site internet prévu à cet effet.

www.service-public.fr puis aller sur l'onglet "papiers-citoyenneté" et là vous avez le choix entre les élections et le recensement citoyen. Avant il vous faudra ouvrir un compte pour y accéder.

Les démarches en mairie sont toujours possibles. Les demandes sont reçues en mairie jusqu'au 30 décembre 2011, dernier délai.

REMARQUE : L'inscription ne prendra effet qu'à partir du 1^{er} Mars 2012

PROCHAIN BULLETIN EN DECEMBRE

